



DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE, DES CITOYEN·NES ET DES TERRITOIRES  
Service Égalité, Intégration, Inclusion

## **Règlement de l'Appel à projets « Réseau EIF-FEL 4 »**

Date limite de dépôt des candidatures : 30 mars 2026 à 23h59.

Les dossiers sont à déposer via l'application PARIS ASSO  
(<https://parisasso.paris.fr/>)

Contact :

Sarah Bédani : [sarah.bedani@paris.fr](mailto:sarah.bedani@paris.fr) / 01 42 76 56 41

## 1 - Contexte

Cet appel à projets est piloté par le Service Égalité Intégration Inclusion (SEII) – Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires (DDCT).

Pour mieux répondre aux besoins des étranger·es à Paris, en matière de formation à la langue française et de construction de parcours, la Ville de Paris, en partenariat avec trois associations parisiennes, porte le projet Réseau EIF-FEL. Il a vocation à fédérer les acteur·rices de l'apprentissage du français, et à renforcer leur coordination et leur professionnalisation. Il contribue à l'articulation des différents dispositifs de formation portés par les acteur·rices institutionnel·les.

Portées par le CEFIL (10<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>) et Paroles Voyageuses (11<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>), les permanences sont implantées dans des lieux variés (mairies, agences France Travail, Missions Locales, etc.). L'association UniR qui assurait les missions pour le territoire sud (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>) a quitté le projet en décembre 2025. La Ville de Paris doit remplacer cette association. Le présent appel à projets vise à sélectionner la troisième structure qui doit assurer l'animation et la mise en œuvre des évaluations linguistiques au sein des permanences du territoire Sud parisien à compter de septembre 2026 jusqu'en décembre 2027 inclus pour le projet Réseau EIF-FEL 4.

- Les missions :

L'équipe d'EPCL (évaluateur·rices chargé·es des permanences linguistiques), accueille, évalue et préconise des parcours adaptés aux candidat·es à l'apprentissage du français notamment grâce à la veille réalisée auprès des structures de formation parisiennes ainsi qu'avec les dispositifs référencés sur Réseau Alpha et Oriane. En lien avec les prescripteur·rices, les référent·es et les structures de formation, un suivi des bénéficiaires est réalisé par la chargée de suivi administratif afin de contribuer à la construction des parcours. Ces permanences permettent de connaître l'évolution des besoins et de l'offre en formation linguistique. Les évaluations individuelles restent prioritaires, mais des sessions collectives sont prévues, organisées à la demande de partenaires ou dans le cadre des « Rentrée Partagées ».

Des formations, ont été développées et continuent d'évoluer pour répondre aux besoins des prescripteur·rices, des formateur·rices bénévoles et des professionnel·les, ainsi que des coordinateur·rices pédagogiques et responsables de structures de formation linguistique. Gratuites et d'une durée allant de 0,5 à 2,5 jours, elles visent à mieux outiller les acteur·rices mobilisé·es autour des apprenant·es du français. Elles portent sur des enjeux tels que l'évaluation linguistique, la construction de parcours de formation cohérents et la connaissance du paysage de l'offre en français.

Des ateliers pédagogiques sont pilotés par la coordinatrice pédagogique et peuvent être co-animés avec l'équipe d'ECPL (évaluateur·rices chargé·es des permanences linguistiques). Ces actions ont pour finalité de mieux accompagner les prescripteur·rices dans l'orientation des apprenant·es vers les formations les plus adaptées, et de permettre aux formateur·rices, coordinateur·rices et responsables de structures de mieux évaluer les apprenant·es et de construire des parcours cohérents, en cohérence avec les pratiques de Réseau EIF-FEL.

- Le réseau mobilisé :

La Ville de Paris anime le réseau des acteur·rices mobilisé·es autour de Réseau EIF-FEL au moyen de plusieurs dispositifs. Une lettre d'information est régulièrement diffusée. Trois types de rencontres sont organisés. Une réunion annuelle des adhérent·es de la Charte EIF-FEL permet de dresser un bilan des actions menées par les permanences et de réfléchir collectivement aux thématiques à explorer. Deux rencontres interinstitutionnelles sont organisées chaque année, rassemblant les partenaires opérationnels, les cofinanceurs, les institutions publiques, le service public de l'emploi ainsi que Réseau Alpha et Oriane. Deux à trois rencontres annuelles sous forme de petits-déjeuners sont proposées aux participant·es des formations et aux adhérent·es de la Charte pour encourager les échanges et renforcer la dynamique collective du réseau.

## 2- **Objet de l'appel à projets**

### a) *Spécificité des publics ciblés*

Le présent appel à projets concerne spécifiquement les missions dans les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

Il vise les personnes domiciliées, travaillant ou bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel sur ces territoires.

### b) *Attendus sur le projet*

Les activités de Réseau EIF-FEL visent des objectifs précis et identifiés :

- Organiser, tout au long de l'année, l'accueil et l'évaluation des personnes ayant besoin d'être formées en français, pour leur proposer des parcours de formation adaptés et en assurer le suivi,
- Renforcer la qualification des acteur·rices mobilisé·es pour l'apprentissage du français (ECPL (évaluateur·rices chargé·es des permanences linguistiques), prescripteur·rices, formateur·rices bénévoles et professionnel·les, coordinateur·rices pédagogiques, prescripteur·rices de publics, responsables de formation et de structures de formation linguistique),
- Mettre en réseau et fédérer les opérateur·rices du français à Paris autour de valeurs et pratiques partagées,
- Favoriser les passerelles entre les dispositifs de formation existants (structures de proximité, Ville de Paris, État, Région Île-de-France),
- Contribuer à la réalisation d'un diagnostic de l'offre et de la demande de formation, faire état des besoins peu ou pas couverts.

La structure candidate doit démontrer sa capacité à répondre aux objectifs définis dans le cadre du présent appel à projets, tant en matière d'organisation opérationnelle que de

coordination partenariale, de qualité des évaluations et de respect du cadre institutionnel et réglementaire de Réseau EIF-FEL.

- Les obligations de la structure pour **la mise en œuvre des évaluations linguistiques** (organisation, ressources humaines) et la coordination opérationnelle de toutes les actions du projet :

La structure est chargée d'assurer la mise en œuvre des évaluations de français dans le respect des référentiels et des procédures de Réseau EIF-FEL. Elle veille à la qualité, à la neutralité et à l'harmonisation des pratiques d'évaluation, en articulation avec les ECPL (évaluateur·rices chargé·es des permanences linguistiques), et les partenaires institutionnels.

Elle garantit l'accueil des publics, la passation des évaluations dans des conditions adaptées, ainsi que la transmission des éléments nécessaires au suivi des parcours, conformément au cadre défini par la Ville de Paris.

La structure réalise le partenariat avec les lieux d'hébergement des permanences, le suivi des conventions associées et la coordination logistique afférente. Elle participe également aux rentrées partagées de son territoire et aux réunions associées.

La structure retenue assure le suivi des ressources humaines affectées au dispositif, comprenant deux ECPL (évaluateur·rices chargé·es des permanences linguistiques), recrutées par la structure ainsi qu'une ECPL mise à disposition par le Service des cours d'adultes de Paris (SCAP) de la Ville de Paris.

Elle est responsable de l'élaboration et du suivi des plannings des ECPL, en lien étroit avec la Ville de Paris, et veille à leur bonne articulation avec les besoins du territoire, des lieux de permanence et des évaluations collectives.

Une collaboration étroite est attendue avec les coordinatrices et la chargée de suivi du SCAP, notamment sur les questions relatives aux évaluations, aux suivis des bénéficiaires et à l'organisation des permanences.

La structure désigne un·e interlocuteur·rice unique, à la fois fonctionnel·le et opérationnel·le, garant·e de la bonne coordination du projet et de la communication avec les partenaires institutionnels.

La structure doit disposer d'un local pérenne situé à Paris ou en proche banlieue, permettant d'assurer la coordination du projet, l'accueil des équipes et, le cas échéant, l'organisation de temps de travail collectifs.

L'opératrice ou la chargée de mission affectée au projet peut être sollicitée par le pilote de Réseau EIF-FEL et doit assister aux réunions opératrices.

- Les obligations de la structure pour **l'animation du réseau et** la participation à la dynamique EIF-FEL

La structure participe activement aux coordinations linguistiques du territoire ainsi qu'aux temps collectifs portés par le Réseau EIF-FEL, notamment les petits-déjeuners, les événements liés à la Charte, les rencontres interinstitutionnelles, les comités de pilotage, les journées d'étude et tout autre événement structurant du réseau.

Elle contribue également à la dynamique partenariale locale en participant aux événements du territoire (forums, rencontres partenariales, événements associatifs).

La structure s'engage à respecter les obligations de communication liées au cofinancement FAMI, telles que précisées en annexe 1 du présent appel à projets.

Enfin, la structure participe aux réunions de réseau et aux réunions d'organisation portées par la Ville de Paris et Réseau EIF-FEL.

- Les obligations de la structure pour la gestion administrative, et financière et le cadre réglementaire

La structure assure le dépôt des demandes de subvention à France Travail, la DRIEETS et la Ville de Paris. Elle doit en rédiger les bilans.

Elle veille à la remontée régulière et fiable des données d'activité, en lien avec le pilotage du projet assuré par la Ville de Paris.

Le strict respect du cadre RGPD est attendu, notamment concernant le traitement, la conservation et le partage des données des bénéficiaires.

La structure doit justifier d'une situation financière stable, a minima sur les deux années à venir, lui permettant d'assurer la continuité et la pérennité des actions.

- Les obligations de la structure comprennent les devoirs de loyauté et de neutralité

La structure retenue s'engage à respecter une obligation de loyauté vis-à-vis du pilote du projet. À ce titre, elle veille à une stricte séparation entre ses activités propres et celles réalisées dans le cadre de Réseau EIF-FEL, en évitant toute situation de conflit d'intérêts, d'usage indu des données ou de confusion des rôles.

- *Les attendus complémentaires :*

La structure candidate doit démontrer une bonne connaissance du territoire Sud parisien ainsi que des acteur·rices locaux, notamment en matière de formation linguistique et d'accompagnement socio-professionnel. Cette connaissance permet de garantir une orientation pertinente des bénéficiaires et une articulation efficace avec les dispositifs existants.

Elle doit être en capacité d'assurer l'accompagnement et la montée en compétences des équipes mobilisées sur le projet, notamment par le biais d'actions de formation, d'outils d'appui ou de temps d'échanges de pratiques.

Enfin, la structure doit s'appuyer sur une équipe composée majoritairement de professionnel·les qualifiée·es, garantissant la qualité des interventions, la stabilité de l'organisation et le respect des exigences du dispositif EIF-FEL.

*c) Lieux de réalisation des actions*

La structure candidate doit être en capacité de mettre en œuvre les évaluations dans les lieux d'hébergements situés à Paris (territoire Sud), avec une priorité accordée aux quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) et en quartiers populaires parisiens (QPOP), afin de garantir l'accessibilité du dispositif aux publics cibles et prioritaires.

Par ailleurs, la structure doit disposer d'un local permettant l'accueil et le travail des ECPL (évaluateur·rices chargé·es des permanences linguistiques), au moins une journée par semaine. Cette présence peut être organisée de manière flexible et répartie en demi-journées, en fonction des besoins du projet et de l'organisation des équipes.

*d) Période des actions*

Les actions doivent débuter en septembre 2026 et se terminer au 31 décembre 2027.

### 3 – Publics visés par les actions

Les actions s'adressent aux personnes domiciliées, travaillant ou bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel sur les territoires de Réseau EIF-FEL :

- Majoritairement ressortissant·es de pays tiers de l'UE résidant en France de façon régulière au regard du droit de séjour et ayant vocation à s'installer durablement en France dont les bénéficiaires d'une protection internationale ;
- Français·es, européen·nes et autres.

### 4- Montant des subventions

Le montant de la subvention demandé à la Ville ne peut pas dépasser 147 **663 €** pour l'ensemble de la période.

### 5 - Conditions de candidature

Les structures candidates doivent pouvoir faire état d'un ancrage local parisien (siège social ou activités déjà dispensées à Paris) ou démontrer une capacité à toucher le public parisien.

Elles doivent faire preuve d'une connaissance et/ou d'une expérience auprès de ce public dans la formation et/ou les évaluations linguistiques.

Sont éligibles des projets portés par des structures à statut associatif ou des sociétés coopératives (SCOP ou SCIC).

Le cas échéant, les structures candidates doivent chacune déposer une demande dans Paris Asso en précisant le montant de la subvention demandée ainsi que les moyens humains mobilisés par chaque structure.

#### **6 - Modalités de réponse à l'appel à projets :**

Les candidatures doivent être transmises par voie dématérialisée, avant le 30 mars 2026 à 23h59, dans Paris Asso, portail de demande de subventions : [Le service numérique Paris Subventions - Ville de Paris](http://Le service numérique Paris Subventions - Ville de Paris).

Les dossiers déposés au-delà de cette date ne sont pas examinés.

Les structures doivent impérativement joindre à leur demande le dossier de candidature rempli.

#### **7 - Processus de sélection des projets**

Les projets sont étudiés en fonction de leur adéquation à l'objet du présent règlement, et notamment de la prise en compte des :

- Spécificités des besoins et situations des publics ;
- Attendus du projet ;
- Lieux et période de réalisation des actions.

Sont également pris en compte la cohérence des actions face au projet et la stabilité économique de la structure.

La réponse (sous réserve du vote du Conseil de Paris) quant à la sélection du lauréat est remise normalement avant le début de lancement des actions à la rentrée 2026 (septembre au plus tôt).

#### **8- Modalités des versements des subventions et cofinancements**

Le montant de la subvention attribuée pour l'année 2026 par la Ville de Paris fait l'objet d'un versement unique un mois après le vote en conseil de Paris prévu au CP de juillet 2026 au plus tôt, sous réserve du calendrier des Conseils de Paris de la nouvelle mandature.

La structure lauréate de l'Appel à projets va aussi obtenir d'autres financements dans le cadre du projet. Mais les demandes de co-financement du porteur de projets avec la DRIEETS et

France Travail, doivent être faites par la structure sélectionnée directement auprès des partenaires de Réseau EIF-FEL

## 9 - Évaluation des actions

Le bénéficiaire sélectionné doit remettre un bilan des actions menées, ainsi qu'un bilan financier, dans le cadre du contrôle de l'emploi des fonds versés par la collectivité parisienne conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Il faut télécharger le cerfa N°1509\*02 pour justifier de l'utilisation de la subvention (bilan qualitatif et financier).

Les structures ont aussi l'obligation de référencer leur offre de formation sur le réseau ALPHA, plateforme de référencement de l'offre de formation en français à Paris, avec la mention de la participation au Réseau EIF-FEL.

## 10 - Liste des pièces à fournir

### Présentation de la structure et des documents juridiques et financiers

I. *Pour mémoire, les associations doivent **fournir, via l'application Paris Asso, les documents suivants afférents à leur structure :***

*Dans la partie « Documents du partenaire » :*

- Le dernier rapport annuel d'activité et tout document susceptible d'apporter une information intéressant le projet ;
- Les procès-verbaux des deux dernières Assemblées générales validant les comptes de l'association (2024 et 2025) ;
- Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices (2024 et 2025) et les annexes certifiées conformes, le cas échéant.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal établi au nom de la structure, sous l'intitulé exact statutaire déclaré et publié au Journal Officiel ;

*Dans la partie « Documents relatifs à la demande de subvention » :*

- Le dossier de candidature ;
- Le budget prévisionnel du projet incluant tous les cofinancements attendus 2026 ;
- Le budget prévisionnel global de la structure pour l'exercice 2026 ;

Pour plus d'explications, vous pouvez consulter sur Paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/les-demandes-de-subventions-5334#quels-documents-a-fournir-pour-une-demande-de-subvention>

II. *Pour les autres personnes morales :*

Les pièces à fournir sont essentiellement identiques à celles demandées aux associations (cf. supra). Il est nécessaire de remplacer les éléments concernant spécifiquement la déclaration des associations par les documents relatifs aux entreprises (SCOP...) :

- Les statuts de la société ;
- Le K bis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées ;
- La plaquette de présentation, le cas échéant ;
- La liste des dirigeants actuels de la structure.

## ANNEXE 1 – DESCRIPTIF DU PROJET EIF-FEL FAMI

### 1. Partenaires du projet

Nom et adresse des partenaires (personne de contact)	Rôle du partenaire et activités au sein du projet	Montant de la dépense engagée pour les activités réalisées
	<p>Anime la permanence linguistique du sud (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>)</p> <p>(1) Accueille, évalue de manière individuelle ou collective et préconise des parcours pour les candidat·es à l'apprentissage du français dans différents lieux partenaires du territoire couvert par la permanence du sud.</p> <p>(2) Assure le suivi d'une partie des personnes évaluées, en lien avec la chargée de suivi administratif du SCAP</p> <p>(3) Assure une veille sur l'évolution des besoins et de l'offre en français, plus particulièrement sur son territoire (rencontre régulière des acteur·rices de terrain, participation à des formations, des rencontres etc.).</p> <p>(4) Les ECPL participent aux Journées d'ingénierie pédagogique et de Professionnalisation (JIPP) animées par le SCAP et à des formations internes ou externes.</p> <p>(5) Participe aux rencontres du Réseau EIF-FEL pilotées par le SEII et contribue ainsi à l'animation du réseau d'opérateur·rices du français et de prescripteur·rices adhérent·es.</p> <p>(6) Participe aux instances de coordination du projet, notamment aux comités de suivi mensuels des partenaires et, selon l'agenda du projet, participe ou anime des réunions thématiques.</p> <p>(7) Participe ponctuellement aux formations à destination des prescripteur·rices pour informer sur le fonctionnement de Réseau EIF-FEL.</p> <p>(8) Mobilise des cofinancements pour Réseau EIF FEL auprès</p>	<p><b>TOTAL DES COUTS DIRECTS ELIGIBLES :</b></p> <p>- Septembre 2026 à Décembre 2027 :</p> <p>147 663,04 €</p>

	<p>de la DRIEETS, de France Travail et de la Ville de Paris.</p> <p>(9). Assure les remontées d'informations liées aux financeurs, plus particulièrement UE (FAMI) en termes de comptes rendus financiers et narratifs et justificatifs des dépenses (en lien avec la ville de Paris et le prestataire).</p> <p>(10) Participe à la journée d'étude.</p>	
--	--	--

## 2. Publicité du cofinancement européen du projet

Pour toutes les informations relatives aux obligations réglementaires en matière de communication, le [kit de communication](#) commun aux trois fonds est à votre disposition sur le [site internet de l'autorité de gestion](#) et sur le [site internet de l'autorité de gestion déléguée](#).

Vous pouvez également télécharger [l'emblème de l'UE](#) à apposer sur vos documents.

Commentaires :

La visibilité du cofinancement européen est garantie par l'apposition du logo du drapeau européen sur les supports documentaires, les différents sites internet (Réseau EIF-FEL, Ville de Paris, associations partenaires), les livrables et autres prospectus, les pièces à destination des publics et l'ensemble des supports de communication (affiches, plaquettes, kakemonos, etc.)

L'emblème européen est visible sur :

- Les signatures de mail des personnes affectées au projet,
- Les supports de présentation utilisés lors des formations et des rencontres de Réseau EIF-FEL,
- Les affiches du projet qui seront installées dans les locaux des lieux partenaires qui hébergent des permanences d'évaluation (mairies d'arrondissement, France Travail, centres sociaux, etc.).

Annexe II – Plan de financement

DEPENSES MAXIMUM ATTENDUES 2026					
	RH	Équipements	Sous-traitance (formations)	Frais indirects 7%	TOTAL
Future structure	32 817,33€	1 361,00€	500,00 €	2 427,48 €	37 105,82 €

DEPENSES MAXIMUM ATTENDUES 2027					
	RH	Équipements	Sous-traitance (formations)	Frais indirects 7%	TOTAL
Future structure	101 463,50 €	1 361,00€	500,00 €	7 232,72 €	<b>110 557,22 €</b>